

PREMIER MINISTRE

Comité central d'enquête  
sur le coût et le rendement  
des services publicsNON PUBLIÉ  
AU JOURNAL OFFICIELORDRE DE MISSIONAmpliation certifiée conforme  
Pour le Secrétaire Général du GouvernementDaniel CARRIERE, Ingénieur consultant au Centre de  
développement de l'organisation de  
coopération et de développement  
économique,désigné en qualité d'enquêteur au titre du Comité central  
d'enquête sur le coût et le rendement des services publics  
par arrêté en date du 28 MAI 1975est chargé, sous la direction de M. BAER, Conseiller réfé-  
rendaire à la Cour des comptes, de procéder, dans les  
conditions prévues par le décret 75-223 du 8 avril 1975  
relatif au Comité central d'enquête sur le coût et le rendement  
des services publics, à une enquête sur :Les conditions d'accueil des immigrants par les administra-  
tions françaises.Conformément aux dispositions de l'article 3 du  
décret susvisé du 8 avril 1975, M. CARRIERE possède les  
droits d'investigation les plus larges tant sur pièces que  
sur place.Les services intéressés devront en conséquence  
lui fournir tous moyens de remplir sa mission. Les autorités  
civiles et militaires sont priées de lui apporter tous  
concours nécessaires à cet effet.Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Jean-Pierre FOURCADE

Le Ministre d'Etat  
Ministre de l'Intérieur,

Michel PONIATOWSKI

Le Premier Ministre,

Pour le Premier Ministre  
et par délégation  
Le Secrétaire Général du Gouvernement  
Marceau LONG

Le Ministre du Travail,

Michel DURAFOUR